

Conditions Générales de Vente (CGV)

Dylaw — Plateforme d'agents IA pour les cabinets d'avocats · <https://dylaw.ai>

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») régissent les relations contractuelles entre la société DYLAUW et ses Clients dans le cadre de la souscription aux Services proposés sur la plateforme Dylaw.

Elles complètent les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) accessibles sur le Site et s'appliquent à l'exclusion de tout autre document émanant du Client, sous réserve des conditions particulières convenues dans un devis ou un bon de commande signé entre les parties, dans les conditions prévues à l'Article 11.

Article 1 : Définitions

Aux fins des présentes CGV, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-après :

- « **Dylaw** » ou « **Prestataire** » : la société SAS DYLAUW, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 944 644 509, dont le siège social est situé au 14 rue de Cursol, 33 000 Bordeaux.
- « **Client** » : tout professionnel du droit, avocat ou cabinet d'avocats, personne morale ou physique agissant dans le cadre de son activité professionnelle, ayant souscrit à un Abonnement ou commandé une Prestation sur-mesure auprès de Dylaw.
- « **Services** » : l'ensemble des fonctionnalités proposées par Dylaw sur sa plateforme, telles que décrites à l'Article 2 des présentes.
- « **Abonnement** » : la formule d'accès aux Services souscrite par le Client selon les modalités définies aux présentes.
- « **Prestation sur-mesure** » : toute prestation de développement d'agents IA personnalisés faisant l'objet d'un devis accepté par le Client.
- « **Compte** » : l'espace personnel, créé et configuré par Dylaw pour le Client, lui permettant d'accéder à la Plateforme et aux Services au moyen d'accès personnels qui lui sont transmis.
- « **Site** » : le site vitrine accessible à l'adresse <https://dylaw.ai>, à vocation informative, ne permettant pas d'accéder aux Services.
- « **Plateforme** » : l'application en ligne, distincte du Site, au moyen de laquelle le Client accède aux Services, accessible à l'adresse communiquée par Dylaw (actuellement <https://dylaw.vercel.app>).

Article 2 : Description des Services

Dylaw est une plateforme française dédiée aux professionnels du droit, permettant d'automatiser des tâches de secrétariat et de gestion administrative grâce à l'intelligence artificielle : accueil téléphonique, prise de rendez-vous, qualification des demandes, gestion administrative (conventions d'honoraires, envoi de documents), suivi client et encaissements.

Les Services sont accessibles selon deux formules d'abonnement au choix du Client :

- **Abonnement mensuel** : souscription mois par mois, sans engagement de durée minimum ;
- **Abonnement annuel** : souscription pour une durée d'un an, donnant lieu à une tarification avantageuse précisée sur le Site.

Les caractéristiques et les tarifs de chaque formule sont présentés sur le Site à titre indicatif et/ou communiqués au Client par devis.

Dylaw se réserve le droit de faire évoluer les Services à tout moment, sous réserve d'en informer le Client dans les conditions prévues aux présentes.

Article 3 : Champ d'application et opposabilité

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux relations entre Dylaw et des Clients professionnels agissant dans le cadre de leur activité professionnelle (B2B), à savoir des avocats et cabinets d'avocats. Elles excluent expressément toute relation avec des consommateurs au sens du Code de la consommation. En conséquence, les dispositions protectrices du droit de la consommation, et notamment le droit de rétractation prévu aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, ne sont pas applicables.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve lors de la souscription à un Abonnement ou de l'acceptation d'un devis. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

En cas de contradiction entre les CGV et les CGU, les CGV prévalent pour toute question relative aux conditions

commerciales et financières.

Article 4 : Commande et souscription

4.1 Modalités de souscription

L'accès aux Services n'est pas ouvert à l'inscription libre en ligne. La souscription résulte de l'accord du Client sur les conditions financières des Services, exprimé soit par l'acceptation d'un devis ou d'un bon de commande (Article 4.2), soit, en l'absence de devis, par un accord écrit, notamment par email. Dès cet accord, Dylaw crée et configure l'interface du Client sur la Plateforme et lui transmet ses accès personnels. La mise à disposition des accès vaut confirmation de la souscription.

4.2 Prestation sur-mesure

Pour toute demande de développement d'agents IA sur-mesure, le Client adresse sa demande à Dylaw via le Site ou par email à contact@dylaw.ai. Dylaw établit un devis détaillé que le Client doit accepter expressément par écrit (email ou signature électronique) pour que la commande soit définitivement enregistrée.

4.3 Période d'essai

Avant toute souscription payante, Dylaw peut faire bénéficier le Client d'une période d'essai de sept (7) jours calendaires à compter de la mise en service de son interface, portée à quatorze (14) jours pour les cabinets de plus de huit (8) personnes ou dans le cadre de projets d'agents IA sur-mesure. Cette période d'essai est non renouvelable et limitée à une seule interface d'essai par Client.

À l'issue de la période d'essai, la poursuite de l'accès aux Services vaut souscription de l'Abonnement selon la formule convenue, et la facturation débute à cette date. Le Client qui ne souhaite pas poursuivre au-delà de la période d'essai en informe Dylaw avant son expiration, par email à contact@dylaw.ai ou depuis son interface ; aucun montant n'est alors dû au titre de l'essai.

Article 5 : Tarifs et facturation

5.1 Tarifs

Les tarifs des Abonnements sont ceux convenus avec le Client au moment de la souscription (par devis ou accord écrit) ou, à défaut, ceux en vigueur sur le Site, exprimés en euros hors taxes (HT). La TVA applicable au taux en vigueur s'ajoute au prix HT ; le cas échéant, les règles de territorialité de la TVA applicables aux prestations de services sont appliquées, notamment lorsque le Client est établi hors de France.

L'Abonnement annuel est facturé en une seule fois à la souscription pour la totalité de la période. L'Abonnement mensuel est facturé chaque mois à date anniversaire de la souscription.

Dylaw se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toute modification tarifaire est notifiée au Client par email au moins trente (30) jours avant sa prise d'effet. Le Client qui refuserait la nouvelle tarification dispose d'un délai de quinze (15) jours pour résilier son Abonnement sans pénalité.

5.2 Facturation

Les factures sont émises électroniquement et adressées au Client à son adresse email. Elles sont également accessibles depuis son Compte. Le Client reconnaît expressément accepter la facturation électronique.

5.3 Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par carte bancaire via le module de paiement Stripe, par virement bancaire, ou par tout autre moyen convenu entre les parties. Les coordonnées bancaires du Client sont sécurisées et ne sont pas conservées par Dylaw plus que la durée nécessaire prévue pour leur traitement. Concernant le traitement de ces données à caractère personnel, vous pouvez consulter le détail de leur traitement dans notre Politique de confidentialité.

Pour les Prestations sur-mesure, un acompte de cinquante pour cent (50 %) du montant du devis est exigible à la commande, le solde étant dû à la livraison.

5.4 Défaut de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, dès le lendemain de la date d'échéance :

- L'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de cinq (5) points ;
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros conformément à l'article D. 441-5 du Code de commerce ;
- La suspension immédiate de l'accès aux Services jusqu'à régularisation complète du paiement.

Article 6 : Durée, renouvellement et résiliation

6.1 Durée de l'Abonnement

L'Abonnement est souscrit pour une durée mensuelle ou annuelle selon la formule choisie par le Client. Il prend effet à compter de la date de confirmation de la souscription.

6.2 Tacite reconduction

À l'issue de chaque période d'Abonnement, celui-ci est tacitement reconduit pour une durée identique, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions prévues ci-après.

6.3 Absence d'engagement

Les Abonnements sont souscrits sans engagement de durée minimum. Le Client peut résilier son Abonnement à tout moment depuis son Compte ou par email adressé à contact@dylaw.ai. La résiliation prend effet à l'expiration de la période de facturation en cours (mois ou année selon la formule souscrite). Les sommes déjà réglées au titre de la période en cours restent acquises à Dylaw et ne donnent lieu à aucun remboursement, même partiel.

6.4 Résiliation par Dylaw

Dylaw se réserve le droit de résilier l'Abonnement du Client avec un préavis de trente (30) jours en cas de :

- Non-paiement persistant après mise en demeure restée sans effet ;
- Violation grave ou répétée des CGU ou des présentes CGV ;
- Cessation d'activité de Dylaw.

En cas de manquement grave du Client (fraude, utilisation illicite), Dylaw peut procéder à la résiliation immédiate sans préavis ni indemnité.

6.5 Effets de la résiliation

À la date de prise d'effet de la résiliation, l'accès aux Services est désactivé. Le Client dispose d'un délai de trente (30) jours pour exporter ses données. Au-delà de ce délai, les données sont supprimées conformément à la Politique de Confidentialité de Dylaw.

Article 7 : Obligations de Dylaw

Dylaw s'engage à :

- Fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, dans le cadre d'une obligation de moyens ;
- Maintenir la disponibilité de la plateforme dans les meilleures conditions, sans garantie d'une disponibilité ininterrompue ;
- Informer le Client de toute interruption planifiée avec un préavis raisonnable ;
- Assurer la sécurité et la confidentialité des données du Client conformément à la Politique de Confidentialité.

Article 8 : Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Utiliser les Services conformément aux CGU et aux présentes CGV ;
- Fournir des informations exactes et à jour lors de la souscription et pendant toute la durée de l'Abonnement ;
- Maintenir la confidentialité de ses identifiants de connexion ;
- S'assurer que l'utilisation des Services est conforme à la réglementation applicable à sa profession, notamment les règles déontologiques du barreau ;
- Régler les sommes dues à leurs échéances.

Article 9 : Responsabilité

9.1 Limitation de responsabilité de Dylaw

La responsabilité de Dylaw est expressément limitée aux dommages directs et avérés subis par le Client du fait d'un manquement de Dylaw à ses obligations. En tout état de cause, la responsabilité totale de Dylaw ne pourra excéder le montant des sommes effectivement réglées par le Client au titre des trois (3) derniers mois précédant le fait générateur.

Dylaw ne saurait être tenue responsable de :

- Toute interruption de service liée à des causes extérieures (panne réseau, cas de force majeure, etc.) ;
- L'utilisation faite par le Client des résultats générés par les agents IA ;

- Tout dommage indirect, perte de données, perte de chiffre d'affaires ou atteinte à la réputation.

9.2 Responsabilité du Client

Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des Services et des résultats générés. Les outputs des agents IA de Dylaw ont une valeur d'assistance et ne sauraient se substituer au jugement professionnel de l'avocat ni constituer un acte juridique.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Dylaw est et demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à la plateforme, aux logiciels, aux agents IA, aux interfaces et à tous les éléments la composant.

La souscription à un Abonnement confère au Client un droit d'usage personnel, non exclusif, non transférable et non cessible sur les Services, pour la durée de l'Abonnement et dans les limites fixées aux présentes.

Le Client conserve la propriété de l'ensemble des données et documents qu'il téléverse sur la plateforme.

Article 11 : Articulation avec les conditions particulières et ordre de préséance

Les relations entre Dylaw et le Client peuvent être précisées par des conditions particulières, notamment au moyen d'un devis ou d'un bon de commande signé par le Client (les « **Conditions Particulières** »). Les Conditions Particulières ont pour objet de compléter ou d'aménager les présentes CGV pour un Client déterminé, en particulier s'agissant du périmètre des Services, des tarifs et remises, de la durée et de l'engagement, des niveaux de service, des modalités de paiement ou de la propriété des développements réalisés sur-mesure.

En cas de contradiction entre les documents contractuels, l'ordre de préséance suivant s'applique, du plus fort au plus faible : (1) les Conditions Particulières (devis ou bon de commande signé par les parties) ; (2) les présentes CGV ; (3) les Conditions Générales d'Utilisation (CGU). Un document de rang supérieur ne prime sur un document de rang inférieur que pour la seule stipulation en contradiction, les autres dispositions demeurant pleinement applicables.

Les Conditions Particulières ne sont opposables que si elles ont été acceptées par écrit par les deux parties. À défaut de Conditions Particulières sur un point donné, les présentes CGV s'appliquent. En tout état de cause, les Conditions Particulières ne peuvent déroger aux dispositions légales et réglementaires d'ordre public.

Article 12 : Données personnelles

Le traitement des données personnelles du Client est régi par la Politique de Confidentialité de Dylaw, accessible sur le Site. Dylaw agit en qualité de responsable de traitement pour les données relatives au compte et à la facturation, et en qualité de sous-traitant pour les données que le Client lui confie dans le cadre de l'utilisation des Services.

Article 13 : Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, tel qu'une catastrophe naturelle, une panne généralisée d'internet, une cyberattaque d'envergure ou toute décision gouvernementale rendant impossible l'exécution du contrat.

La partie invoquant la force majeure doit en informer l'autre partie dans les meilleurs délais. Si l'événement persiste au-delà de trente (30) jours, chaque partie pourra résilier le contrat sans indemnité.

Article 14 : Modification des CGV

Dylaw se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Toute modification est notifiée au Client par email au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur. Si le Client n'accepte pas les nouvelles CGV, il peut résilier son Abonnement sans pénalité avant la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions.

L'absence de résiliation dans ce délai vaut acceptation des nouvelles CGV.

Article 15 : Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai de trente (30) jours suivant la notification du différend par la partie la plus diligente.

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bordeaux,

nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Article 16 : Contact

Pour toute question relative aux présentes CGV, le Client peut contacter Dylaw aux coordonnées suivantes :

- **Société** : SAS DYLAUW
- **Adresse** : 14 rue de Cursol, 33 000 Bordeaux
- **Email** : contact@dylaw.ai
- **Téléphone** : +33 6 35 20 50 44

En souscrivant à un Abonnement ou en acceptant un devis, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente.